

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

JEUDI 4 SEPTEMBRE 2014 à 20 h 30

Présents : Messieurs LANIER - LAUMAIN - VERNAY - MUZY - CORGE - MERCIER
- DEJARDIN - MONTRADE - COUTURIER - BOURGEY - Mesdames
STREMSDOERFER - PIRON - MOYER - GUICHARD - NOTTET -
COMBRY - BASSEVILLE - LANET - KHIEU.

Madame COMBRY est nommée secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 17/07/14
2. Convention avec les associations et les intervenants pour les temps d'accueil périscolaire
3. Recrutement d'enseignants dans le cadre des activités périscolaires - taux de rémunération
4. Diagnostic de fonctionnement du système d'assainissement et mise à jour du schéma
directeur d'assainissement : aides du Département et de l'Agence de l'Eau
5. Modification des statuts de la Communauté de Communes Chalaronne Centre
6. Informations diverses

1. Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 17/07/14

Le Conseil Municipal approuve le compte-rendu du Conseil Municipal du 17/07/14.

2. Convention avec les associations et les intervenants pour les temps d'accueil périscolaire

Dans le cadre de la mise en place de la réforme des rythmes scolaires, la municipalité va faire appel à différents intervenants pour l'animation des temps d'accueil périscolaire (TAP).

Il convient de passer avec eux une convention définissant les engagements et les responsabilités de chacun.

Cette convention sera valable pour une année scolaire ou pour un ou plusieurs cycles, suivant la durée d'intervention de l'intervenant.

Cette convention pourra être passée avec un bénévole, une association ou un auto-entrepreneur.

Madame Stremstoerfer procède à la lecture de la convention aux membres du Conseil Municipal. La convention est adaptée en fonction des remarques émises par les conseillers.

Messieurs Mercier et Corgé exposent les thématiques proposées pour chaque école, à savoir :

- pour les classes maternelles/grandes sections : jeux de société, peinture, informatique, musique et chants traditionnels, judo,
- pour les grandes sections/classes primaires : jeux de société, peinture, informatique, musique et chants traditionnels, judo, chant, origami, théâtre, yoga du rire, jeux de construction et stratégie, secourisme.

Le budget annuel est estimé entre 20 000 € et 30 000 €.

Une aide financière d'un montant de 50 € par enfant scolarisé devrait nous être versée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 19 pour :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer une convention, avec chaque intervenant sur les temps d'accueil périscolaire (bénévole, auto-entrepreneur ou association).
- 3. Recrutement d'enseignants dans le cadre des activités périscolaires – taux de rémunération

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée la nécessité de rémunérer les enseignants dans le cadre des activités périscolaires.

VU le décret n° 2013-77 du 24 janvier 2013 relatif à l'organisation du temps scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires,

VU le décret n° 2013-707 du 2 août 2013 relatif au projet éducatif territorial et portant expérimentation relative à l'encadrement des enfants scolarisés bénéficiant d'activités périscolaires dans ce cadre,

VU le décret n° 66-787 du 14 octobre 1966 fixant le taux de rémunération de certains travaux supplémentaires effectués par les personnels enseignants du premier degré en dehors de leur service normal,

VU l'arrêté du Bulletin Officiel n° 31 du 2 octobre 2010, fixant le taux de rémunération des heures supplémentaires effectuées par certains enseignants pour le compte des collectivités territoriales,

VU les crédits inscrits au budget,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 19 voix pour :

- **DECIDE** de fixer la rémunération des enseignants selon les taux maximums en vigueur (applicables au 01/07/2010) :
 - ✓ **Taux de l'heure d'enseignement**
 - ▲ instituteurs, directeurs d'école élémentaire : 21.61 euros
 - ▲ professeurs des écoles classes normales : 24.28 euros (*)
 - ▲ professeurs des écoles hors classe : 26.71 euros
 - ✓ **Taux de l'heure de surveillance**
 - ▲ instituteurs, directeurs d'école élémentaire : 10.37 euros
 - ▲ professeurs des écoles classe normales : 11.66 euros
 - ▲ professeurs des écoles hors classe : 12.82 euros
 - ✓ **Taux de l'heure d'étude surveillée**
 - ▲ instituteurs, directeurs d'école élémentaire : 19.45 euros
 - ▲ professeurs des écoles classe normales : 21.86 euros
 - ▲ professeurs des écoles hors classe : 24.04 euros

(*) Pour information : rémunération de l'instituteur qui sera nommé par arrêté municipal pour cette année scolaire 2014/2015 pour son intervention dans le cadre des TAPs.

- 4. Diagnostic de fonctionnement du système d'assainissement et mise à jour du schéma directeur d'assainissement : aides du Département et de l'Agence de l'Eau

Monsieur le Maire explique que les travaux relatifs à la révision du zonage d'assainissement collectif de la commune et de la mise en place de son schéma directeur d'assainissement sont susceptibles de bénéficier d'aides du Conseil Général de l'Ain et de l'Agence de l'eau selon les modalités d'intervention du Plan Départemental de l'Eau et du programme d'action « Sauvons l'Eau ! » (2013-2018).

Aussi, afin de percevoir les subventions qui pourraient être octroyées par le Conseil Général et l'Agence de l'eau, il convient :

- De valider la totalité de l'opération (descriptif technique, lieu d'implantation des ouvrages, périmètre de l'étude...),

- De valider le montant HT de l'opération, et les modalités financières de cette dernière,
- De valider l'engagement de la collectivité à mener à terme cette opération,
- De solliciter les aides du Conseil Général et de l'Agence de l'eau,
- D'autoriser, pour cette opération, à savoir la révision du zonage d'assainissement collectif de la commune et la mise en place de son schéma directeur d'assainissement, le Département à percevoir l'aide attribuée par l'Agence pour le compte de la commune de Saint Trivier sur Moignans et à la lui reverser,
- De demander, en justifiant et en motivant cette demande, un démarrage anticipé des travaux à l'ensemble des financeurs éventuels, sans que cela n'engage ces derniers.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 19 voix pour :

- **VALIDE** la totalité de l'opération, à savoir la révision du zonage d'assainissement collectif de la commune et la mise en place de son schéma directeur d'assainissement, (descriptif technique, lieu d'implantation des ouvrages, périmètre de l'étude...),
- **VALIDE** le montant HT de l'opération, et les modalités financières de cette dernière, à savoir la somme de 66 500 € H.T. (dont 6 500 € d'honoraires pour assistance à maitre d'ouvrage),
- **VALIDE** l'engagement de la collectivité à mener à terme cette opération, à savoir la révision du zonage d'assainissement collectif de la commune et la mise en place de son schéma directeur d'assainissement,
- **SOLLICITE** les aides du Conseil Général et de l'Agence de l'eau pour cette opération,
- **AUTORISE**, pour cette opération, à savoir la révision du zonage d'assainissement collectif de la commune et la mise en place de son schéma directeur d'assainissement, le Département à percevoir l'aide attribuée par l'Agence pour le compte de la commune de Saint Trivier sur Moignans et à la lui reverser,
- **DEMANDE** l'autorisation au Conseil Général de l'Ain et à l'Agence de l'eau de pouvoir commencer les travaux par anticipation, sans préjuger des aides éventuelles qui pourraient être attribuées.

5. Modification des statuts de la Communauté de Communes Chalaronne Centre

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.5214-16 relatif aux compétences des Communautés de Communes,

Vu la délibération du Conseil communautaire de la Communauté de Communes Chalaronne Centre, en date du 26 juin 2014, approuvant la modification des statuts de la Communauté de Communes Chalaronne Centre,

Le Maire,

Rappelle qu'une modification des statuts de la Communauté de Communes Chalaronne Centre, issue de la fusion, au 1^{er} janvier 2013, entre les anciennes Communautés Chalaronne Centre et Chanstrival, est nécessaire afin d'ajuster la rédaction aux exigences législatives et réglementaires en vigueur, d'adapter et de reformuler le contenu de certains articles, ou de supprimer certaines missions qui ne sont plus exercées.

La modification intègre la compétence Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) dans le groupe de compétences obligatoires relatif à l'aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire.

Quelques ajustements de la formulation de certaines compétences sont également effectués et notamment :

- Les lieux de réunion des instances sont précisés à l'article 3 - Siège de la communauté,

- Le Plan Climat Energie Territorial, lié au CDDRA Du bassin de Bourg en Bresse est supprimé, dans les compétences optionnelles liées à la protection et à la mise en valeur de l'environnement,
- La rédaction de la compétence relative aux intervenants en milieu scolaire, dans les compétences facultatives liées aux actions culturelles, sportives et d'enseignement, est assouplie.

Enfin, les articles préexistants relatifs à la composition du Conseil et du Bureau communautaires, d'ordre législatif et réglementaire, sont retirés des statuts.

Le conseil communautaire a validé cette modification statutaire, au cours de sa séance du 26 juin 2014.

Il revient maintenant aux Conseils Municipaux des communes membres d'approuver à leur tour les nouveaux statuts de la Communauté de Communes Chalaronne Centre.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 19 voix pour :

- **APPROUVE** la modification des statuts de la Communauté de Communes Chalaronne Centre, telle que proposée dans l'annexe jointe.

6. Informations diverses

Communauté de Communes Chalaronne Centre

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il est vice-président en charge du développement économique à la Communauté de Communes Chalaronne Centre.

Il informe le Conseil Municipal que les locaux libres sur le site de la « Créathèque » sont sur le point d'être totalement loués.

Il précise que les loyers sont attractifs pour les entreprises.

SCOT

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a assisté, avec Sophie Khieu, à la réunion du SCOT qui s'est déroulée le mardi 2 septembre dernier. Le SCOT sera redéfini prochainement et la commune devra se prononcer sur les différentes stratégies à adopter.

Révision PLU

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la loi « ALUR » prévoit que les PLU deviennent des PLUi.

Une réunion est organisée le 27 septembre prochain à ce sujet avec les services de l'Etat.

Personnel communal

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Madame Valérie De Almeida quittera le secrétariat de mairie le 15 septembre prochain. Madame Corinne PERRAD prendra son poste au 15 septembre.

Un pot de départ est organisé le 22 septembre à 18 h 00 à la salle polyvalente.

Projet SEMCODA

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la consultation pour le projet SEMCODA, route de Montmerle, sera lancée au 15 novembre.

Les travaux devraient commencer début mars 2015.

Il reste à décider s'il est judicieux de garder la surface commerciale prévue initialement au projet. Une réflexion s'impose.

Gaz

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'à la demande de la maison de retraite et de SEMCODA, un rendez-vous a été pris avec M. Micoud, du SIEA, afin de relancer une étude gaz sur la commune.

Chemins pédestres

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'association « marche ou rêve » organise une randonnée pédestre le dimanche 14 septembre prochain.

La présidente de cette association a rencontré Monsieur Muzy pour lui faire part des problèmes liés aux chemins pédestres, à savoir :

- La détérioration de la signalisation,
- La difficulté d'accéder à certains chemins,
- Des problèmes d'écoulements des eaux suite à des entretiens de fossés négligés.

Monsieur Muzy a pris note de ces problèmes et des moyens seront mis en œuvre pour les régler.

Travaux aux remparts

Monsieur Laumain fait un compte-rendu des travaux en cours aux remparts.

La première partie de la toiture sera terminée prochainement.

Des chéneaux en zinc ont été installés par l'entreprise, alors qu'il était prévu de les installer en cuivre.

L'entreprise devra donc les remplacer.

La fin des travaux est prévue fin octobre.

Contournement Est

Monsieur le Maire prendra contact avec le Conseil Général prochainement pour faire le point sur le contournement Est.

SMIDOM

Monsieur le Maire et Madame Morel Piron ont rencontré M. Ferré, président du SMIDOM, afin de faire le point sur le ramassage des ordures ménagères.

Il y a beaucoup trop de personnes sur la commune qui n'ont pas de container et qui utilisent des sacs poubelles rouge.

Madame Morel Piron reprendra la liste des foyers qui n'ont pas de containers et regardera si ces foyers ne peuvent réellement pas en avoir.

Projet Buttard - le clos de St Trivier

Monsieur le Maire et Monsieur Laumain vont rencontrer Madame BUTTARD, mardi 9 septembre afin de faire le point sur le projet du clos de St Trivier.

Repas CCAS

Mme Martine MOREL PIRON informe le Conseil Municipal que le repas organisé par le CCAS pour les personnes âgées de plus de 75 ans, aura lieu le dimanche 9 novembre à la Bohémia. Le prix est de 26 €, hors vin (offert par le CCAS).

Problème stationnement

Monsieur Vernay alerte Monsieur le Maire sur le stationnement gênant des véhicules, dans le village, et en campagne. Il rappelle que de plus en plus de personnes se garent sur les voies (en centre village) en dehors des places de stationnement, ou sur les accotements (en campagne), ce qui rend le passage dangereux et limité avec des engins agricoles.

Réseaux eaux pluviales – grilles - avaloirs

Monsieur Muzy s'interroge sur l'entretien du réseau d'eaux pluviales, des grilles et avaloirs. Monsieur Bourgey rappelle que l'entretien est de compétence de la commune, depuis la mise en séparatif des réseaux.

Il rappelle qu'en 2013, les grilles et avaloirs ont été nettoyés par une entreprise spécialisée.

Il préconise d'attendre que l'étude hydraulique soit réalisée. A l'issue de cette étude, un plan à jour des réseaux d'eaux pluviales sera transmis à la commune. Dès lors, nous pourrions très précisément lancer une consultation pour entretenir ces réseaux de façon plus régulière.

Remarques diverses

Une grille d'égout est surélevée au chemin des rails. Monsieur Bourgey ira voir ce qu'il en est.

Monsieur Vernay fait remarquer que suite à des travaux sur une propriété, route de Sandrans, il conviendrait de vérifier que l'avaloir n'ait pas été supprimé. Monsieur Bourgey ira vérifier.

Forum des associations

Mme Martine MOREL PIRON rappelle au Conseil Municipal que le forum des associations aura lieu samedi 6 septembre de 9 h à 12 h 30.

La Chapelle de Montagneux fera une vente de tartes.

Ouverture d'une chèvrerie

Une chèvrerie s'est installée au Haut Montagneux. Justine Broyer, associée avec ses parents, Philippe et Christine, vous accueille à la ferme des Cabretons du lundi au samedi de 9 h à 11 h et de 18 h à 19 h, et le dimanche de 9 h à 11 h.

La séance est levée à 22 h 50.